



## **NOTE CONCEPTUELLE**

**A la haute attention de  
S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement**

**Sur :**

**LA CONFERENCE GROW CONGO !Invest in  
Agriculture  
Amsterdam, Pays-Bas  
25 Février 2020**

**Sur le thème :  
Investir dans l'agriculture en République du Congo**

Le Gouvernement de la République du Congo, à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, organisera à Amsterdam aux Pays-Bas, 25 février 2020, la Conférence Grow Congo ! Investir dans l'agriculture.

## I. Contexte et logique d'approche

L'économie congolaise demeure faiblement diversifiée en dépit de nombreuses ressources naturelles que renferme le pays. Elle souffre de sa très forte dépendance à l'égard du secteur pétrolier dont la contribution au PIB national estimée à 65 %, prend durablement le dessus sur les secteurs forestier, agricole et industriel.

Le Congo dispose de 10 millions d'hectares de terres arables dont 2% seulement sont exploitées. Le secteur agricole emploie environ 40 % de la population active, mais ne contribue qu'à raison de 5 % au PIB et de 1 à 2 % aux exportations. Il ne repose que sur une agriculture de subsistance cultivant en moyenne moins d'un hectare, faiblement productive et dont les acteurs principaux sur le terrain, sont des femmes (70 %). De ce fait, le secteur ne parvient pas à assurer l'autosuffisance alimentaire.

Les importations alimentaires ne cessent de croître en volume et en valeur. Elles étaient de 120 milliards de FCFA en 2009 et ont atteint 300 milliards en 2013, pour culminer à environ 600 milliards de FCFA en 2016. Les faibles prix à l'importation de certaines denrées alimentaires du fait des subventions dans les pays exportateurs, ont induit une concurrence déloyale qui a détruit progressivement la production nationale, à tel point que si aucune mesure adéquate et vigoureuse n'est prise, le Congo demeurera importateur net de tous les biens de consommation.

Pour la période 2012-2016, le Gouvernement du Congo s'était doté d'un Plan National de Développement (PND) dont les objectifs correspondaient à la vision du Président de la République définie dans son projet de société Le Chemin d'Avenir, à savoir « *moderniser la société congolaise et industrialiser l'économie pour générer une prospérité accrue et partagée, et amorcer par la suite l'émergence progressive du Congo dans l'économie globale* ».

Le Gouvernement vient d'adopter un nouveau cadre de référence pour le pilotage de ses actions en s'appuyant sur la synthèse des conclusions de l'exécution du PND 2012-2016. Ce nouveau plan national de développement 2018-2022 s'inscrit dans la continuité du précédent, notamment en ce qui concerne la diversification de l'économie par l'opérationnalisation de la stratégie des grappes, avec une place de choix réservée à l'agriculture et à l'agro-industrie. Il vise également à répondre aux préoccupations exprimées par le Président de la République dans le cadre de son projet de société « **La marche vers le développement** ».

De même, il s'inscrit dans l'appropriation des directives, résolutions et orientations prises au cours des assises continentales par les Chefs d'Etat et de Gouvernements africains qui ont décidé à Maputo (2003) et réitéré à Malabo (2014) d'affecter au moins 10% des budgets nationaux à l'agriculture.



C'est ainsi que dans une approche volontariste de rupture de cette situation alarmiste, le Gouvernement de la République du Congo s'est fixé des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour le Ministère en charge de l'Agriculture, concernant le secteur de l'agriculture, la chaîne alimentaire et l'agro-industrie (incluant l'élevage, la pêche, l'aquaculture et le foncier). Ces objectifs visent la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon 2020 et l'autosuffisance alimentaire d'ici 2022.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche entend mettre en œuvre, dans le cadre du PND 2018-2022, une stratégie qui repose sur les conclusions du PDDAA, en deux phases ci-après:

- d'abord à court terme: 2018-2020, avec pour objectif «d'arrêter l'hémorragie », par l'adoption et la mise en œuvre d'actions prioritaires inscrites dans un Programme de trois ans en vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- puis, à moyen terme : 2020-2022, par un cadre d'actions complémentaires pour conduire le pays vers une autosuffisance alimentaire.

Pourtant, cette situation difficile dans laquelle est plongé le secteur agricole tranche avec les énormes potentialités dont regorge le Congo pour promouvoir son agriculture.

## II. Cadre stratégique

Le Gouvernement opte pour une stratégie visant :

D'une part,

- la promotion des investissements dans le développement des chaînes de valeur et de systèmes alimentaires durables sous-tendue par la recherche de mise en œuvre d'un cadre financier qui lui soit associé.

Cette stratégie offre des solutions prometteuses pour atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition de nos populations et assurer à terme l'autosuffisance alimentaire. Elle présente entre autres avantages de :

- favoriser l'établissement d'un cadre efficace d'exploitation à vocation commerciale dans l'agro-business ; tant pour les femmes que pour les hommes de préférence jeunes, y compris issus de groupes vulnérables ;
- améliorer la création de valeur pour les consommateurs sous la forme d'aliments nutritifs de qualité, commercialisés à des prix abordables et disponibles sans délai ; et

D'autre part,

- la création d'un cadre adéquat et performant destiné à promouvoir des crédits de proximité au profit de porteurs de projets.



Ce Programme met ainsi en œuvre les orientations du Gouvernement en matière de stratégie de développement durable de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Il met à la disposition des décideurs, des différents acteurs du secteur et des Partenaires Techniques et Financiers, un cadre global de référence pour promouvoir l'investissement dans l'Agriculture au Congo.

### III. Objectifs de la conférence

L'objectif général de la conférence est de rechercher des ressources financières et techniques extérieures publiques et privées nécessaires au financement de l'agriculture en République du Congo. Pour les cinq années couvrant le volet Agricole du PND, le montant de ce financement a été estimé à 1.139.462 milliards de francs CFA, représentant une moyenne annuelle de plus de 227.892 milliards de FCFA.

De manière spécifique, la conférence vise à :

- *offrir* au Gouvernement de la République du Congo une plateforme internationale de présentation de sa vision dans le secteur agricole ;
- *profiter* de cette plateforme pour obtenir une assistance à court et moyen terme, dans la mise en œuvre d'un cadre de développement des marchés financiers approprié au secteur de l'agriculture au Congo ;
- *renforcer* le cadre de partenariats entre l'État congolais, les partenaires bilatéraux et multilatéraux y compris les investisseurs privés, en vue de sceller des engagements mutuellement avantageux ;
- *renforcer* les liens avec des partenaires et investisseurs "non-traditionnels" tels que les fonds souverains, les fonds d'investissement spécialisés et les pays émergents sur une base de présentation d'opportunités à promouvoir ;
- *enregistrer* les engagements de principe des partenaires, à financer les projets faisant partie des actions prioritaires ;
- susciter les prises de participations des fonds d'investissements spécialisés dans des projets agricoles au Congo ;
- *mettre en place* un cadre stratégique de suivi des conclusions de la conférence sur les engagements financiers et l'assistance technique.

### IV. Préparation de la Conférence

Pour la préparation de la Conférence, un dispositif institutionnel comprenant un groupe de travail et un comité d'organisation est mis en place. Le groupe de travail domicilié au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, est l'organe technique de préparation de la Conférence. À ce titre, il élabore les documents de la Conférence avec l'appui de la Primature, des autres départements ministériels concernés et des partenaires. Il comprend des représentants de l'administration publique du secteur privé et des PTF. Il est assisté dans sa mission par des consultants mis à la disposition du Gouvernement par la Banque mondiale, ainsi que par des personnes ressources. Le comité d'organisation est placé sous l'autorité de la Primature. Il est



chargé de superviser la préparation, l'organisation matérielle et technique, ainsi que de la tenue de la Conférence.

Un dispositif d'assistance externe est prévu pour accompagner le Gouvernement dans l'organisation effective de cet événement. Un cabinet conseil sera recruté avec l'appui de la Banque mondiale.

## V. Participants à la conférence

La Conférence est organisée par le Gouvernement de la République du Congo, sous la haute autorité de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en accord avec les bailleurs de fonds dont le chef de file est la Banque mondiale. Le FIDA a exprimé son désir d'être co-chef de file avec la Banque Mondiale.

### 1. *Partie congolaise (officielle)*

Présidence de la République, Primature, Ministères (Agriculture, Economie, Finances, Plan, Economie Forestière, Réforme Foncière, Commerce Extérieur, Transport...).

### 2. *Institutions financières*

Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, BDEAC, FIDA, BADEA, OFID, Fonds Koweïtien, Fonds d'Abu Dhabi, Rabobank (Pays-Bas), Crédit Rural (France), AFD (France), SACE (Italie), MUCODEC (Congo), BSCA Bank (Congo), Crédit du Congo (Congo), Banque Postale (Congo), LCB Bank (Congo), BGFI Bank (Congo), Société générale (Congo), BCI (Congo), autres... ;

### 3. *Fonds d'investissements spécialisés dans l'agriculture*

4. *Fonds souverains* déjà présents dans le financement agricole, les fonds d'investissement spécialisés, BCIU (Fonds de capital-risque américain).

5. *Autres organismes de financements innovants* : AIEA, etc.

6. *Des opérateurs économiques congolais et étrangers* ayant déjà exprimé leur intention d'investir au Congo dans le secteur agricole.

